

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article891>



# Fêtes et spectacles : comment établir la déclaration SACEM ?

- Administratif - Pour les directeurs - Coopérative scolaire -



Date de mise en ligne : vendredi 17 novembre 2017

---

Copyright © Circonscription de Saint Valery en Caux - Tous droits réservés

---

Avec le fin d'année qui approche, les spectacles vont se multiplier dans les écoles. Toute diffusion de musique hors du cadre de l'enseignement nécessite une déclaration à la SACEM.

Pour cela, l'OCCE a édité un mémento que vous trouverez en pièce jointe.

Grâce aux agréments et à une convention, l'OCCE bénéficie d'une réduction auprès de la SACEM.

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/sites/svc.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Pour toute question ou pour être accompagné dans les démarches, n'hésitez pas à contacter l'Association Départementale OCCE de Seine-Maritime.